

ART. 5 ET 6

– Adoptés.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 6, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Confirmation de la première lecture.

– La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 82 voix sans opposition. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP).
Total: 82.

S'est abstenu:

Losey (BR, UDC/SVP). Total: 1.

Motion N° 1062.08 Roger Schuwey (levée de l'interdiction de cueillir des champignons)¹

Prise en considération

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Ich möchte dem Staatsrat danken, dass meine Motion nach einer Anfrage doch noch aus der Schublade geholt und zur Behandlung freigegeben wurde.

Pilze sind ein Phänomen der Natur und sind lebenswichtig für den Wald.

Eine Langzeitstudie über die Art des Pflückens hat bis heute zu keinem Ergebnis geführt.

In unseren Freiburger Voralpen ist die Pilzsaison meistens nur von kurzer Dauer. Sie verfügen aber über ein reiches Angebot von Pilzen, insofern die Wetterbedingungen dafür sprechen.

Ich persönlich konnte es nicht begreifen, dass man anno 1998 eine Schonzeit von sieben Tagen eingeführt hat. Pilze hat es für alle genug. Diese muss man pflücken, wenn sie den Kopf aus dem Boden strecken. Drei Tage später werden sie wurmstichig und ungeniessbar.

Es wird auch immer wieder mit Störungen der Fauna argumentiert. Das Wild hat sich schon lange an den Menschen gewöhnt. Es gibt nicht nur Pilzsucher, die unsere Wälder durchstreifen: Den Joggern, den Mountainbikern wird auch keine Schonzeit aufgeholt. Sie verlassen manchmal die Waldwege, joggen oder fahren quer durch unsere schönen Wälder.

Ich als Oberländer will ja diesmal keine Berghilfe, sondern nur eine Aufhebung einer 7-tägigen Sperrzeit. Machen wir doch, dass unsere leidenschaftlichen Naturfreunde jeden Tag oder je nach Belieben diesem Hobby frönen können. Ich bitte Sie, meiner Motion zuzustimmen.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Supprimer la période de protection des champignons du premier au septième jour de chaque mois, telle est la motion proposée. Même les spécialistes les plus éminents ne sont pas tous sur la même longueur d'ondes pour définir si ces sept premiers jours d'interdiction de cueillette sont favorables ou non à la nature. Dans nos régions, on a plaisir à dire que dès qu'il y a la poussée, il faut ramasser. Et lorsque vous vous trouvez dans une forêt d'un canton voisin, qui lui n'a pas cette même interdiction, faites attention de ne pas déborder et de revenir en terre fribourgeoise, car cela pourrait vous coûter un petit quelque chose. Ces champignons, saveurs que nous apprécions dans nos assiettes, ne poussent pas toute l'année et interdire leur cueillette durant les sept premiers jours ne se justifie pas.

Le groupe libéral-radical, dans sa très grande majorité, ne va pas suivre l'avis du Conseil d'Etat et va accepter cette motion N° 1062.08 de notre collègue Roger Schuwey.

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). La cueillette des champignons permet d'allier deux plaisirs, l'exercice physique et une activité moins sportive mais toute

¹ Déposée le 24 octobre 2008 et développée le 12 novembre 2008, BGC p. 2296; réponse du Conseil d'Etat le 6 juillet 2010, BGC pp. 1306ss.

aussi essentielle pour permettre à l'être humain de passer des bons moments, celle de la gastronomie. Il en résulte que le cueilleur de champignons est généralement très sympathique. C'est dans cet esprit que le groupe démocrate-chrétien a examiné avec beaucoup d'attention la motion de notre collègue Roger Schuwey. Notre groupe est conscient que la cueillette des champignons doit, comme tout ce qui touche au domaine public, faire l'objet d'une réglementation. Cette dernière doit toutefois répondre à des critères objectifs et relever d'un bon sens. La période de protection actuellement en vigueur portant sur les sept premiers jours du mois, de l'avis de la majorité de notre groupe, ne repose sur aucune motivation fondée si ce n'est celle de s'harmoniser avec le canton de Berne. Il n'est nullement prouvé que cette période de carence apporte un plus pour le milieu naturel de la forêt et le développement du champignon. Les cueilleurs de champignons savent que leur poussée est fortement liée à la météo. Cette période d'interdiction peut faire perdre des récoltes importantes sans que cela apporte quoi que ce soit à la nature. De plus, la forêt n'est-elle pas considérée comme un endroit de détente? La loi sur les forêts est d'ailleurs très explicite sur le rôle indispensable au bien-être de l'homme. Alors pourquoi priver l'amateur de champignons de son plaisir sept jours par mois?

Aussi, la majorité du groupe démocrate-chrétien, par bon sens, soutiendra cette motion pour permettre à l'être humain de pouvoir profiter d'un hobby, sain, sans contraintes inutiles. Je vous invite à en faire de même.

Jordan Patrice (PDC/CVP, GR). En tant que grand amateur de mets aux champignons, la motion de notre collègue Roger Schuwey, restaurateur à La Villette, me met déjà l'eau à la bouche. Durant cette semaine, j'ai entendu quelques arguments de refus qui ne m'ont pas convaincu. Mon domaine agricole se trouve à proximité de grandes surfaces forestières et pour compléter le revenu de mon exploitation de trop petite taille, il y a plus de 20 ans que j'effectue des travaux forestiers dès l'automne. Etant donc dans ce milieu forestier et ayant pu observer la situation avant 1998, date de l'introduction de l'interdiction, et la situation actuelle, je peux vous dire que cette interdiction de cueillette n'est pas d'un grand bon sens. Les champignons ne savent pas lire les dates sur un calendrier pour pousser la deuxième semaine du mois et personne parmi les connaisseurs n'a pu me prouver que de ne pas toucher les sujets à maturité en début de mois améliorerait quoi que ce soit à l'espèce. Quand la poussée a lieu, elle a lieu. Et après, suivant la météo, ça peut être terminé pour l'année. Certains argumentent que cette interdiction est un bien car elle donne un peu de tranquillité à la forêt et au gibier. On m'a même parlé de tassement du sol par les championneurs. Si tel est le cas, il faut aussi interdire la cueillette des petits fruits, peut-être la deuxième semaine du mois. Personnellement, j'aime mieux voir dix championneurs dans mon champ à la recherche de champignons de Paris qu'un seul sanglier faire son travail de destruction pour quelques glands sous un chêne. Quand on parle de la forêt, on mentionne souvent son rôle social de délasserment pour dissuader les propriétaires de les entretenir et en-

suite on voudrait retenir les gens d'y aller. Quant au gibier, je peux vous dire que souvent les bêtes sont bien moins bêtes que les humains. Le gibier distingue parfaitement un chasseur qui fait sa battue, mon collègue pourra le confirmer, d'un promeneur tenant un panier, qui ne s'occupe pas de lui et qui, les yeux à hauteur du sol, ne le voit même pas. Quelquefois, il ne voit même pas les champignons... Dans tous les secteurs, on veut toujours mettre plus d'interdits, des nouvelles ordonnances, souvent dépourvues de bon sens parce que mis en place par des personnes qui n'ont plus les réalités du terrain et qui ne font plaisir qu'à ceux qui les pondent. Souvent, quand je lis quelques-unes de ces nouvelles lois dans la presse, je contrôle bien que ce n'est pas déjà le 1^{er} avril. Non, les championneurs ne sont pas dangereux pour la nature. Je soutiens la motion et je vous demande d'en faire de même, mais avec un petit regret si elle est acceptée, car les champignons de la première semaine n'auront pour moi plus jamais aussi bon goût, celui de l'interdit.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je vais soutenir la motion de notre collègue Roger Schuwey. En effet, en effectuant un état des lieux sur 12 mois, il y a six mois hivernaux où les championneurs ne sont pas concernés. Il reste six mois, donc six semaines interdites à la cueillette. Sur ce six semaines, il y a en tout cas deux semaines où il n'y a pas de poussée de champignons. En fait, cette loi ne concerne que trois à quatre semaines par année. A ce sujet, j'ai contacté des spécialistes qui m'ont répondu que cette interdiction de cueillette n'avait aucune incidence sur les champignons. Par contre, les coupes rases d'arbres entraînent la disparition de ceux-ci. En effet, l'arbre nourrit le champignon et vice versa. J'ai également contacté des championneurs, qui m'ont déclaré que les premières semaines du mois où il y avait des poussées, ils se rendaient dans le canton de Vaud, soit vers les Pléiades ou dans la région de Château d'Ex-Rougemont, ce qui entraîne de la pollution par leurs déplacements au lieu que ceux-ci se rendent dans nos belles forêts fribourgeoises.

Dans votre réponse, vous dites qu'il n'y a que les cantons de Berne, Lucerne et Fribourg qui ont cette interdiction. Si c'était une bonne loi, il y aurait eu un effet boule de neige: sur les 26 cantons suisses, il n'y aurait pas que trois cantons ayant cette interdiction! Dans notre vie où il y a de plus en plus de stress, chacun doit avoir un hobby pour recharger ses batteries; cela peut être le chant, la course, le foot ou en ce qui nous concerne, la cueillette des champignons. Celle-ci allie l'effet déstressant à la pratique de la marche qui a un effet bénéfique sur la santé. Merci de soutenir cette motion.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Il me semble qu'il devient difficile d'essayer de soutenir la version du Conseil d'Etat dans cette prise de position sur cette motion. En effet, je partage l'avis donné par un certain nombre de collègues; les championneurs sont sympathiques, il faut des lieux de détente et c'est vrai que pour ma part, des fois, je croise plus volontiers un collègue du Grand Conseil en chemise à carreaux à la montagne que sur ces travées où l'on est plutôt opposé.

Ceci étant dit, je ne crois pas effectivement que cette interdiction de cueillette de champignons soit un problème majeur par rapport à la nature. Les avis des experts divergent et là, il n'y a pas, en tout cas pour notre groupe, de raison de pencher pour l'une ou pour l'autre des solutions. Mais par contre, il y a un élément qui est important. Mon collègue vient de dire qu'en maintenant cette interdiction, il y a le risque que des Fribourgeois partent vers le canton de Vaud pour aller cueillir des champignons et que cela n'est pas écologique. L'inverse est vrai. Combien de plaques de voitures peut-on voir dans le Plasselbschlund au moment des fortes poussées de champignons, qui ne portent pas les plaques fribourgeoises de sympathiques gens du lieu qui vont ramasser leurs champignons, mais bien de gens de cantons voisins et notamment du canton de Berne. Et c'est pour lutter contre ces déplacements non écologiques que le groupe Alliance centre gauche vous demande de rejeter cette motion.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Après l'excellente intervention de notre syndic de Vaulruz, je n'ai plus grand chose à dire. On aurait dit qu'on était le 15 juin et qu'il avait fauché l'herbe. Je dirais simplement la chose suivante, c'est que la vie des champignons est éphémère, ça vous le savez tous, elle n'est pas liée à une loi cantonale. D'autre part, la météo n'est pas non plus liée à une loi cantonale, alors je ne vois pas pourquoi on limiterait la cueillette des champignons à une loi cantonale, une interdiction notamment. Quand vous êtes dans la Broye et que vous avez l'interdiction sur Fribourg d'aller cueillir des champignons, eh bien vous passez la borne et vous allez chez les Vaudois. C'est une des solutions et l'autre solution c'est d'aller, à cette époque-là, cueillir des champignons en France. Je vous prie donc de soutenir la motion de notre restaurateur de La Villette.

Vonlanthen Rudolf (*PLR/FDP, SE*). Schon als die Pilzschutzbestimmungen im Jahr 1998 eingeführt wurden und auch bei der Beantwortung der schriftlichen Anfrage von Nicolas Bürgisser habe ich mich über die Unverhältnismässigkeit dieser Massnahme gewundert. Man hatte sich damals auf verschiedene Merkblätter der Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft gestützt. In der Zwischenzeit wurden diese Ansichten von verschiedenen Seiten mehrmals zerpfückt und die Pilzmenge hat nichts mit den Sammelbeschränkungen zu tun. Man kann somit diese Ansichten mit der Lüge des Waldsterbens vergleichen. Daher war ich sehr gespannt auf die Antwort des Staatsrates auf die Motion Schuwey und habe ihr die volle Aufmerksamkeit geschenkt. Ich kann nun nicht verstehen, wieso der Staatsrat das Verbot, die Schonfrist für das Sammeln von Pilzen, beibehalten will. Es gibt überhaupt keinen sichtbaren Grund dazu, im Gegenteil: In der Antwort des Staatsrat sind verschiedene Widersprüche erkennbar. So erwähnt er, dass sich die Schutzbestimmungen bewährt haben. Ich möchte vom Staatsrat wissen: Für wen? Ferner bezieht er sich auf die Schweizerische Kommission für die Erhaltung der Pilze, welche vor allem aus Naturschutzorganisationen, Förstern und Wissenschaftlern zusammengesetzt

ist. Das Sammelverbot von sieben Tagen sei im Sinne einer Vorsorge zu verstehen. Ich möchte vom Staatsrat wissen, an welche Vorsorge er denkt.

Und zu guter Letzt spricht der Staatsrat von einer mehrheitlichen Akzeptanz der Freiburger Bevölkerung für das Pilzverbot. Ich möchte von den Herren Staatsräten wissen, auf welche Ressourcen er sich dabei stützt. Zudem betone ich, dass wir schon genügend Einschränkungen haben, welche wir nicht in Frage stellen: Zum Beispiel das Sammeln in der Nacht und die Gewichtseinschränkung von zwei Kilo.

Wir müssen also einmal mehr Folgendes feststellen: Wenn gewisse Organisationen mit ideologischem Hintergrund ihre Meinung kundtun, ist der Staatsrat in letzter Zeit leider sehr oft zu einem Kniefall bereit. Die Natur regelt sich von selbst. Der Mensch braucht nicht einzugreifen. Wir dürfen die Pilze sammeln, wenn sie reif und nicht, wenn sie ungeniessbar geworden sind. Ich bin auch hier für mehr Selbstverantwortung, für weniger Verbote und Reglemente. In diesem Sinne bitte ich Sie, die Motion Schuwey anzunehmen.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). Selon des études très pointues, l'influence de la cueillette sur toute l'année, sans restriction, n'aurait aucune conséquence sur la diversité et surtout sur la population desdits champignons. Ces interdictions qui pullulent aujourd'hui sont devenues légion. Je pense fermement que lors des prochaines législatures – je serai certainement déjà dans la caisse – seul un survol de nos forêts en mongolfière sera autorisé. Ancien responsable d'une société mycologique dans la Broye, j'ai pu constater que, alors que les forêts étaient totalement libres d'accès, les populations de champignons étaient légion, les diversités abondantes, les gens rencontrés en forêt heureux. Aujourd'hui, épée de Damoclès, ne tentez surtout pas d'assurer un excellent gueuleton les sept premiers jours du mois. Dimanche passé, c'était le 5, je me promenais avec mon panier et mon couteau – vous pouvez me dénoncer, ça ne fait rien –, j'en ai coupé une dizaine et tout à coup je me suis dit: «Dis-donc técol, on est le 5». Vous m'auriez vu réduire mon couteau, sauter dans ma voiture, loin... J'en avais assez pour le dîner. Foin de ces interdictions, ces champignons-là attendent avec impatience le refus de ces interdictions. Autant finir dans un magnifique panier que pourrir au fond d'un bois. Merci pour eux.

Ganioz Xavier (*PS/SP, FV*). Sur le principe, je suis opposé à cette interdiction. Mais afin de pouvoir soutenir la motion de mon collègue Roger Schuwey, j'aurais besoin d'une réponse à cette question: quel est l'impact du maintien continu de la cueillette sur le biotope et sur la régénération du mycélium? Evidemment, les collègues Jordan, Grandjean et Duc ont déjà abordé la question, mais j'aimerais entendre un représentant du Gouvernement sur cette question précise.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Je vais être très court, au vu de l'heure, j'aurais envie d'une bonne croûte aux champignons. Mais j'aimerais prendre la parole ici à titre personnel et quand même comme président des propriétaires forestiers fribourgeois, pour

vous assurer en tout cas que ce n'est pas les propriétaires forestiers qui avaient demandé l'interdiction de cueillette pendant une semaine dans nos forêts. L'intérêt du propriétaire forestier, c'est que la plus grande partie des citoyens fribourgeois puissent avoir accès à nos forêts pour voir le travail qui y est fait. On a aussi besoin du soutien de la population et pour moi cette interdiction est totalement inutile. Donc je soutiens tout à fait cette motion.

Pour répondre à M. Grandjean, dans le canton de Fribourg en tout cas et en Suisse, il y a interdiction des coupes rases. Donc les champignons peuvent pousser en toute tranquillité et indépendamment des états d'âme de certains intégristes de la protection de la nature.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). C'est juste, M. le Commissaire du Gouvernement, M. le Conseiller d'Etat Directeur de la police, en vous voyant arriver ici, je ne peux faire autrement que d'intervenir. Mon ami collègue député Louis Duc vient de dire qu'il a fait dimanche matin une infraction à la loi sur la cueillette des champignons. Mais comme il est homme de la terre et laboureur, quand le laboureur tire son sillon, il ne doit pas sortir la paperasse pour voir vraiment s'il est sur Vaud ou Fribourg. Il était peut-être chez les Vaudois. Mais que se passe-t-il ces temps dans la Broye, surtout en cette saison? Les cueilleurs de champignons en forêt ne savent pas vraiment s'ils sont sur Vaud ou sur Fribourg. Et que se passe-t-il? Eh bien la police, à mon avis, est là pour la prévention et non pour la répression. Mais j'aimerais juste vous dire que régulièrement, des gens se font mettre à l'amende par la police fribourgeoise ou par les gardes-faune et je trouve cela inadmissible. On a d'autres choses à faire pour la prévention dans ce pays de Fribourg. On a voté une police de proximité, alors s'il vous plaît Mesdames et Messieurs, je crois qu'on peut passer au vote. La députation est convaincue qu'il faut supprimer cette interdiction et j'ai un peu de peine, M. le Conseiller d'Etat, effectivement comme ancien laboureur, que vous n'ayez pas pu convaincre vos collègues de supprimer cet état de fait.

Piller Alfons (UDC/SVP, SE). Eine wunderbare Motion, wunderbare Pilze. Der Staatsrat setzt sich in seiner Antwort für die Beibehaltung der Schutzbestimmungen ein. Dies trotz des Resultates der Studie und verschiedenen Informationen, die die Pausen nicht rechtfertigen. Ich frage den Staatsrat: Warum will er dann die Schutzbestimmungen beibehalten? Um einmal mehr die Polizei und die Wildhüter beschäftigen zu können! Denn nicht später als gestern morgen hat man im oberen Sensebezirk Grossrazzia gemacht. In den ersten acht bis zehn Stunden nach Ablauf der Schonzeit wurden Verschiedene gebüsst. Ich frage mich: Gäbe es nicht vielleicht sinnvollere und wichtigere Sachen, um die Polizei und Wildhüter zu beschäftigen? Und gäbe es nicht wichtigere Sachen, als diese vereinzelt Pilzsammler manchmal wie Verbrecher zu behandeln? Ich bin der Meinung, dass derjenige, der in der Schonzeit einen Pilz beim Beerensammeln mitnimmt oder halt mal ein Kilo zuviel hat, ist einer,

der das Gesetz bricht, einverstanden, aber noch klar kein Verbrecher.

In diesem Sinne lade ich Sie ein, die Motion zu unterstützen und die lieben Pilzsammler können wieder ohne Pause Pilze sammeln und das wunderbare Naturprodukt geniessen bevor es ungeniessbar ist.

Gavillet Jacques (PS/SP, GL). Je me permets de solliciter toute votre attention pour vous soumettre une petite charade. Mon premier peut se définir de la façon suivante: s'il n'est pas des villes, il est donc des... Mon second est une roue dentée située sur l'axe de la roue arrière d'un véhicule à deux roues, pas forcément apprécié par notre collègue député Roger Schuwey lors du slow-up autour du lac de la Gruyère. Mon tout? On appuie dessus pour accélérer ou même se déguste délicieusement chez le même Roger zur Hochmatt. Tout le monde ici a certainement trouvé la réponse et en a déjà l'eau à la bouche. Il s'agit donc du champ – rat des champs – et du pignon, autrement dit du champignon. On peut le décliner à toutes les sauces, croûte aux champignons, sauce aux morilles, crème de bolets, poêlée ou fricassée de cèpes, velouté aux cornes d'abondance et bien d'autres... Il y a parfois dans la vie des mots qui vous font danser les papilles gustatives et le champignon y réussit fort bien. Alors je ne veux pas vous empoisonner plus longtemps avec mon plat d'amanites et je ne crois pas halluciner en vous disant: «Supprimons cette période de protection des champignons». Alors puisque c'est mon dernier jour au Grand Conseil, je vous dis: «Salut les coprins».

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Tout d'abord, ce n'est plus l'heure de se mettre à genoux devant le député Ruedi Vonlanthen pour essayer de le convaincre, c'est plutôt l'heure d'aller à la Hochmatt manger une croûte aux champignons. Ça serait beaucoup plus facile que d'essayer de vous convaincre. J'ai constaté que très peu de députés sont intervenus pour me soutenir, respectivement soutenir le Gouvernement, je crois un seul. J'ai une liste d'arguments, mais comme je sais que ça ne me sert à rien, je ne vais pas tous les citer. Concernant les avantages de la semaine de protection, celle-ci permet quand même aux champignons d'émettre des spores. Elle permet aux champignons de subsister plus longtemps dans la forêt, d'émettre une plus grande quantité de spores. Les spores jouent un rôle essentiel dans le processus de régénération des champignons, chose importante. A noter également que les espèces comestibles très recherchées, comme la chanterelle commune, le pied-de-mouton ou les chanterelles d'automne ou encore la morille, ont une durée de vie de 20 à 50 jours et n'ont aucun problème pour survivre à la période de protection d'une semaine. Et puis, bien sûr quand on parle de Vaud... M. le Député Bachmann, dans son argumentation, a raison de parler de Vaud, mais je peux utiliser l'argument contraire ou le même argument pour Berne. Pour terminer, je vous dis de faire attention parce qu'il y a la limitation à deux kilos. La prochaine étape, si vous soutenez la motion, ce qui ne fait aucun doute, risque d'être la suppression de la limite de deux kilos. Et quand cette limite sera

peut-être supprimée, il y aura les pros qui vont tout rafler les champignons et lors de la sortie en famille le week-end, il n'y aura plus de champignons parce que tous les autres les auront raflés. C'est une appréciation et je vous remercie de votre attention. Néanmoins, mon collègue M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice, va encore répondre aux interventions concernant la police.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je ne veux pas me mêler dans la discussion sur le fond, mais puisque M. le Député Bachmann m'a interpellé, je veux bien essayer de répondre. Comme le Conseil d'Etat, comme vous, les policiers ont été assermentés et ont promis de respecter les lois, ponctuellement et respectueusement. Ce n'est pas à eux de choisir quelles lois ils veulent faire respecter ou non. Donc s'il y a une loi ou un règlement, ils doivent les faire respecter. Si vous décidez autrement, ils n'iront plus faire les contrôles dans les forêts. Mais j'aimerais simplement défendre la police ici.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 63 voix contre 5. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Fasel (SE, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Repond (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadori (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 63.*

Ont voté non:

Ducotterd (SC, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Rey (FV, ACG/MLB), Schneider (LA, PS/SP). *Total: 5.*

S'est abstenu:

Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB). *Total: 1.*

– Cette motion est ainsi transmise au Conseil d'Etat pour qu'il donne la suite qu'il implique.

Clôture de la session

La Présidente. Avant de clore cette semaine de session, j'adresse un message de remerciements et de gratitude à notre collègue Jacques Gavillet qui, il vient de le rappeler, nous quitte et qui passe son dernier moment ici au sein du Grand-Conseil. Le remercier très sincèrement pour son travail, pour son engagement dans le cadre de son mandat de député depuis 1994. Jacques fait partie du Bureau et c'est vrai, vous avez pu le remarquer avec sa charade, lors de chaque sortie, il en avait toujours quelques bonnes à raconter. Cela va nous perturber un petit peu de ne plus t'avoir parmi nous au Bureau. Je lui formule, en mon nom et au nom de vous toutes et tous, mes meilleurs vœux pour cette nouvelle période de vie et plein de succès. Merci Jacques. (*Applaudissements!*)

Je clos cette session. Je vous donne rendez-vous en octobre.

- La séance est levée à 12 h 20.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Marie-Claude CLERC, *secrétaire parlementaire*
